

# Bloc-Notes veveysan

P.P. N° 161

Organe officiel du  
Parti Socialiste Veveysan  
42<sup>e</sup> année  
Tirage: 10'500 exemplaires



20 novembre 2009  
Case postale 855  
1800 VEVEY 1  
CCP 18- 6390 -3

<http://ps-veveysan.ch>

## Mines ARRÊT !!?



### Edito

- Murs limites

page 2

### Actualité veveysanne

- Rue du Conseil

page 3

### Actualité veveysanne

- Réjouissez-vous,  
car les abeilles sont  
de retour en ville !
- Subventions  
communales dans le  
domaine énergétique

page 4

### Actualité veveysanne

- Modification de  
l'habitat à Vevey –  
Les défis de demain

page 5

### Votations cantonale et fédérales

- Votations cantonale  
et fédérales du  
29 novembre 2009

page 6

### Actualité veveysanne

- La santé financière  
de Vevey

page 7

### Actualité veveysanne

- Que fait-on de nos  
impôts ?

page 8

## E d i t o

**Murs limites**

**Eric GAVIN**  
Horticulteur-Paysagiste  
Président ad interim PS Vevey  
Conseiller communal

### Comment ne pas parler de murs en ce 9 novembre 2009 ?

J'étais à Berlin l'été dernier et je cherchais de quoi conforter mon imaginaire du mur, cette terrible limite de deux mondes. Mais il n'en reste qu'une infime cicatrice.

Par contre, j'ai vu le Berliner Ensemble, le théâtre de Brecht, lui qui n'a pas survécu à des événements de bien moindre importance que la construction du mur. Lui qui a nourri les réflexions de mes vingt ans (j'avais quatre ans à la construction du mur) douchés d'anticommunisme primaire autant que virulent.

La vision partielle et partielle de l'Histoire telle qu'elle est apparue

dans de nombreux témoignages de participants à la cérémonie de commémoration des vingt ans de la chute du mur montre l'oubli de l'apport historique déterminant du communisme et de la révolution d'octobre pour le monde ouvrier. Au manichéisme de la guerre froide a succédé ce consumérisme sans âme de notre monde occidental dans lequel désormais les murs protègent les riches des pauvres.

Le 8 novembre, le quotidien 24Heures a consacré une double page aux murs érigés dans le monde. Un article est consacré à l'Argentine où des quartiers privés s'entourent de nouveaux «murs», de nouvelles frontières sécuritaires. A l'extérieur des plus importants de ces havres de paix sécurisés se forment des bidonvilles où vit la main-d'œuvre employée dans le quartier. Ne rêvons-nous pas tous de consommer en paix ?

Plus proche de nous et loin des quartiers sécurisés, Vevey se déconstruit et renaît des gravats de l'ère

industrielle. Le paradoxe, chez nous les socialistes, après la disparition d'un fort militantisme ouvrier d'opposition qui pesait contre le mur séparant les classes sociales, c'est l'avènement de notre rôle de gestionnaires du bien public. Une majorité de l'électorat urbain l'a voulu ainsi. A ses yeux, la gauche incarne la chance d'une ville ouverte, égalitaire, apportant bien-vivre et bien-être. Nos édiles socialistes l'ont bien compris en dynamisant les démarches qui, peu à peu, transforment Vevey.

**E. G.**

PS. Une voix qui passait les murs de la honte en Amérique latine s'est tue. Mercedes Sosa est morte. Mais nous l'entendrons toujours chanter «Sólo le pido a Dios que lo injusto no me sea indiferente».

*Pour qui porte en soi la blessure de l'injustice et de l'inégalité, l'échec de la révolution communiste, qui historiquement se justifie, est désespérant.*



## Recommandations de vote du Parti Socialiste Veveysan

### → Votations fédérales du 29 novembre 2009

#### **Arrêté fédéral sur la création d'un financement spécial pour le trafic aérien**

- Des coûts supplémentaires pour la Confédération, mais un soutien aux infrastructures

**LIBERTÉ DE VOTE**

- **Initiative «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»**

Par respect d'une tradition humanitaire et pour ne pas cautionner une industrie sans avenir

**OUI**

- **Initiative «contre la construction de minarets»**

Au nom de la tolérance et de l'ouverture, contre les solutions simplistes

**NON**

### → Votation cantonale du 29 novembre 2009

- **Le canton doit-il donner un avis favorable à la prolongation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg ?**

Nous tendons vers l'abandon du nucléaire et cette centrale est en bout de course

**NON**

## Actualité veveysanne



**Vincent MATTHYS**

Président Groupe  
Conseiller communal  
Secrétaire général ASCOR

### Rue du Conseil

Au mois de juin, les séances du Conseil communal vont par deux: une pour adopter le rapport de la Commission de gestion et les comptes de l'exercice précédent, l'autre pour élire le Président du Conseil et le Bureau pour la nouvelle année législative.

#### → Séance du 18 juin

A la lecture du rapport de la Commission de gestion, un Conseiller constate que notre commune est régulièrement citée en exemple lorsqu'il est question de régionalisation. Se pose la question de savoir si le fait d'être aujourd'hui dans les bons «élèves» ne pourrait avoir pour conséquence de priver la ville et la région d'un éventuel financement incitatif, le moment venu ? Comme l'a précisé, notre Syndic, Laurent Ballif, la Commission de gestion faisait référence à deux opérations de réaménagement et d'intégration sociale dans la ville: l'une, terminée, qui concernait le quartier de Gilamont; l'autre en cours à l'av. Général-Guisan. Ce sont deux projets qui ont démarré avant que la Confédération et le Canton ne sollicitent la commune à ce sujet et qui montrent que Vevey avait vu juste. «Malgré» le côté précurseur de la démarche, un financement a pu être obtenu de la Confédération pour leur concrétisation.

Avant de passer au vote qui verra le rapport 2008 adopté à la quasi unanimité (Commission présidée par notre camarade Pierre Butty), il est encore question de l'état de vétusté des bâtiments communaux, résultat du peu d'investissements effectués par les précédentes Municipalités. Des efforts importants sont consentis actuellement pour y remédier.

Pour le «plat de résistance» de la soirée, à savoir l'adoption des comptes 2008, notre camarade Serge Ansermet s'est réjoui de voir que l'exercice comptable bouclait par un bénéfice significatif, résultat d'une saine gestion de la Municipalité; il tient à l'en féliciter. De son côté, le libéral Pierre Clément qui militera 4 mois plus tard pour une diminution du taux d'imposition de 2 points, refuse tout triomphalisme, invitant la Municipalité à ne pas «délirer la bourse» et de garder ces montants en vue de lourdes charges à venir... Tout comme le rapport de gestion, les comptes seront adoptés à une très large majorité.

Dernier dossier important et non des

moindres pour la Municipalité: la demande de crédit pour l'achat du bâtiment «ex-EPA». Pour arriver à l'acceptation du préavis par le Conseil, et ce à une claire majorité, il aura fallu que la Municipalité rappelle qu'elle n'avait pas pour but premier d'acheter ce bâtiment et qu'elle ne s'est décidée à le faire qu'en constatant qu'aucun investisseur privé ne se manifestait. Tout en assurant à la commune un rendement intéressant et une revitalisation économique et sociale bienvenue à l'Est de la ville, cet achat permettra à la fois:

- d'éviter la détérioration d'un bâtiment laissé vide depuis 4 ans,
- de répondre aux besoins en locaux des Services sociaux de la région (CSR) et d'autres partenaires intéressés,

#### → Séance du 25 juin 2009

C'est l'élection du Bureau du Conseil pour l'année législative 2009-2010 qui occupe prioritairement le Conseil en cette dernière séance avant la pause estivale. Présenté par le groupe libéral, c'est aux termes d'une confortable élection et sous les applaudissements que M. Etienne Rivier devient le nouveau Président du Conseil. L'élection du premier vice-président sera quant à elle beaucoup plus incertaine, puisqu'il faudra deux tours à M. Vladimir d'Angelo (PDC) pour être élu, avec 32 voix seulement sur 72 bulletins délivrés. Quant à la 2<sup>ème</sup> vice-présidence, elle reviendra à notre camarade Eric Oguey, qui recueillera 52 voix en sa faveur. C'est le résultat de 15 années de présence et d'expérience au Conseil communal.

En 2007, Vincent Matthys (PS) déposait une interpellation demandant à la Municipalité si la construction d'un préau couvert au Collège du Clos figurait dans la liste des travaux à venir. A noter que cette interpellation était soutenue par des parents d'élèves ainsi que par des représentants du corps enseignant. Deux ans plus tard, ce préau couvert deviendra réalité, puisque le Conseil a adopté à la quasi unanimité un crédit permettant sa prochaine construction.

#### → Séance du 3 septembre 2009

Séance de «reprise», à l'ordre du jour relativement peu chargé. Les débats se focaliseront plus particulièrement sur un dossier qui électrise le «landernau» politique régional depuis plusieurs semaines: la demande de participation des communes – et donc de Vevey – à l'augmentation du capital-actions de la Société VMCV SA, afin de permettre la recapitalisation du fond de pension auquel elle est affiliée. Entre le sentiment de se faire «gruger» une fois encore et l'espoir de voir le cours de la bourse prendre un peu de «couleur», limitant ainsi le manque de couverture du

fonds de pension, les échanges auront été animés ! Ils déboucheront sur un amendement qui demande à la Municipalité de Vevey d'obtenir un avis de droit sur la manière dont les démarches se sont déroulées lors de la cessation des VMCV aux communes de la région. Comme le souligne notre camarade Gilbert Dutruy, espérons que cet avis de droit permettra au moins de tirer les choses au clair; on doit bien cela à la population veveysane et aux collaborateurs des VMCV.

#### → Séance du 8 octobre 2009

C'est le taux d'imposition 2010 qui va cristalliser les débats en cette séance d'octobre. Deux positions vont ainsi s'affronter: d'un côté, la droite Rad-Lib, UDC et PDC, qui demande une réduction de deux points d'impôts pour 2010 vu les résultats bénéficiaires des exercices précédents; de l'autre, la gauche des Partis Socialiste, Alternative, Vert rejointe par Vevey libre, qui est favorable au maintien du taux d'imposition actuel, à savoir 77 points.

En 2006, la Municipalité a établi un programme de législation, dont un des objectifs était de faire fonctionner le ménage communal en gardant si possible un taux d'imposition stable dans la durée. Les éventuelles recettes excédentaires, déduction faites des investissements votés par le Conseil communal, doivent alors être utilisées pour réduire la dette de la Commune. Comme l'a expliqué Laurent Ballif, la Municipalité a mené et souhaite mener encore une politique qui ne se veut ni restrictive, ni dispenseuse. Si Vevey attire de nouveaux habitants, c'est qu'il ya une qualité de vie qui est reconnue; cela nécessite des investissements, comme la création continue de places de crèche/garderie. Lorsqu'une diminution de l'impôt est proposée, il est toujours aléatoire de mettre dans la balance le gain espéré par le contribuable et la perte de recettes envisagée pour la commune. Avec la proposition faite par les partis de droite (-2 points), le gain serait d'environ 70 francs pour une personne dont le revenu imposable est de fr. 50'000.-, la perte de recettes pour la commune étant estimée elle, à 2,5 millions de francs.

Après un débat nourri et en tenant compte du fait que le contribuable veveysan et les entreprises locales bénéficieront déjà d'allègements fiscaux au niveau cantonal et fédéral, le Conseil communal refusera – assez nettement (43 voix contre 30) et au bulletin secret comme demandé par la droite qui espérait ainsi piéger certains socialistes – l'amendement prévoyant une baisse d'impôt de 2 points. En vote final, il acceptera le maintien du taux d'imposition à 77 points, lors d'un vote au résultat similaire à celui sur l'amendement.

## Actualité veveysanne

**Réjouissez-vous,  
car les abeilles sont de retour en ville !****Marcel MARTIN**  
Municipal

*«Si l'abeille disparaissait de la surface du globe, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre.»*

Une phrase que paraît-il Einstein n'a jamais prononcée. Peu importe. Les abeilles, comme tout être vivant, s'adaptent aux conditions de vie imposées par l'homme, mais jusqu'à quand ? Nul ne le sait. De plus, même si elles sont très résistantes, le varroa, insecte microscopique, les décime en grande quantité: les apiculteurs sont inquiets, la production de miel est en jeu. Nous les comprenons.

Ceci-dit, il semblerait, selon divers articles parus dans la presse, que nos amies les abeilles redécouvrent la ville, deviennent de plus en plus citadines. Cette migration est une des conséquences de la valorisation des terres agricoles, de la production intensive. Le peuple a faim, il faut le nourrir. Bien qu'aujourd'hui nous prenions de plus en plus conscience de ce déséquilibre, en recommandant par exemple, le maintien des prairies sèches, force est de constater que les insectes, en général, ne trouvent pas toujours les éléments nécessaires à leur survie.

En ville, les températures parfois plus clémentes, la diversité des fleurs, les méthodes de culture sans engrais et sans pesticides, la multiplication des espaces verts, les plantations sur les terrasses, les prairies naturelles (Saint Martin par exemple,) séduisent les abeilles ainsi que d'autres insectes: pensons à l'arbre à papillons. Ce retour en ville

est réjouissant, il est à la fois le résultat des actions menées par les services communaux, parcs et jardins appliquant la volonté politique de cultiver dans le respect des valeurs du développement durable, mais aussi de la contribution importante des habitants, qui, année après année, s'emploient à amener une touche personnelle dans le contexte de la valorisation florale et décorative de notre ville.

Des fleurs aux balcons, bonjour les papillons, des fleurs en corbeilles, bonjour les abeilles. Nous voyons par là qu'une ville bien fleurie offre une image agréable non seulement pour les abeilles ou autres insectes, mais aussi pour nous, habitants ou visiteurs de passage. Peut-être que tout ce petit monde vous dira merci à sa façon, mais en attendant, un grand Merci pour votre contribution. Notre patrimoine paysagé s'inscrit admirablement bien dans le logo: «Vevey ville d'image».

**M. M.****Subventions communales dans le domaine énergétique****Serge ANSERMET**  
Conseiller communal  
Membre du Conseil  
intercommunal du SIGE

Le domaine construit recèle un fort potentiel d'économies: le parc immobilier consomme près de 50 % des ressources énergétiques. Lors de constructions de nouvelles habitations ainsi qu'en cas de rénovations, un effort particulier doit être consenti dans ce domaine. Pour préciser ses intentions, la Ville de Vevey a mis en place un plan directeur des énergies. Par ailleurs, elle a obtenu pour la troisième fois le label Cité de l'Énergie. Celui-ci fixe des engagements en

faveur du développement des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de celles-ci.

C'est dans ce contexte que notre ville a instauré un «Fonds communal pour l'énergie et le développement durable». Il est alimenté par une taxe de 0.2 cts/kWh prélevée sur la consommation d'électricité distribuée sur le territoire communal. A cela s'ajoute, depuis 2009, un montant correspondant à l'achat d'énergie verte que la ville utilise en exclusivité pour l'éclairage public et l'alimentation électrique de la ville. Au total, ce sont environ Fr. 270'000.- qui sont à disposition annuellement dans ce fonds.

Son affectation est réservée aux domaines suivants:

- Energies renouvelables

- Efficacité énergétique et éclairage public, uniquement sur l'aspect «efficacité»
- Développement durable.

Toute personne habitant la commune peut bénéficier de subventions de ce fonds.

Les projets doivent favoriser les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou encore, de façon plus large, le développement durable (dans ce dernier cas, des projets à caractère social pourraient être pris en compte). Ils doivent, évidemment, permettre d'obtenir des résultats concrets et le contrôle de ceux-ci.

Des renseignements peuvent être obtenus sous: <http://www.vevey.ch/N6871/fonds-communal-energies-et-developpement-durable.html>.

**S. A.**

## Actualité veveysanne

# Modification de l'habitat à Vevey - Les défis de demain



**Lionel GIRARDIN**  
Municipal Sécurité /  
Affaires sociales et familiales

Vevey vit depuis quelques années une mue importante en ce qui concerne son parc de logements: rénovation d'anciens immeubles, création de logements sur les friches industrielles, transformation d'immeuble... Ces changements ont pour conséquence de transformer les types de logements à disposition de la population. Si, il y a quelques années, Vevey n'avait que peu d'appartements sous forme de PPE, ce n'est plus aujourd'hui le cas. En effet, la grande majorité des immeubles nouvellement mis sur le marché sont destinés à la vente et non plus à la location.

La rénovation et la transformation de logements en location, dans une région souffrant de pénurie d'appartements comme c'est le cas à Vevey, sont soumises à deux lois can-

tonales permettant de négocier. Incitant les propriétaires et les promoteurs à diversifier l'habitat, elles offrent ainsi une mixité sociale nécessaire à l'évolution harmonieuse et cohérente de notre cité. Notre société est composée de nombreux types de familles, de couples et de personnes seules. Il convient de ce fait de leur permettre d'avoir accès à un habitat correspondant à leurs attentes et à leurs moyens. C'est uniquement ainsi que nous pouvons conserver à Vevey la mixité de la population indispensable à un développement équilibré de la cité.

Les lois à notre disposition, qui évitent la surenchère des loyers mais aussi le déséquilibre en faveur des appartements à la vente, ne sont qu'une partie des outils à notre disposition afin d'atteindre les buts fixés. Ainsi, lors de tout projet proposé par des propriétaires et/ou des promoteurs, nous nous efforçons de conserver l'état actuel, voire de l'augmenter ou au moins de compenser. Malheureusement, de nombreuses rénovations importantes proviennent du fait que les entretiens normaux ont été différés ou négligés ; il est donc important de limiter autant que faire se peut l'impact des travaux sur les loyers. Par contre, les immeubles sont généralement rénovés selon les derniers standards d'économie

d'énergie, limitant ainsi pour les locataires et/ou les propriétaires l'impact des charges d'énergies (une modification des habitudes de la cellule familiale est nécessaire) et de diminuer sensiblement l'empreinte écologique du bâtiment.

Le travail effectué en partenariat entre la Municipalité et les propriétaires sur le site des anciens ateliers mécaniques démontre qu'il est possible de faire cohabiter différents types de logements et d'activités. En effet, le site verra prochainement la finalisation d'une garderie, de logements en PPE, de logement à louer, des locaux commerciaux et de 16 logements subventionnés. Ces derniers doivent encore obtenir l'aval du Conseil communal d'ici la fin de l'année. Ce dernier devra également se prononcer l'année prochaine sur la création de 40 appartements subventionnés supplémentaires dans les étapes suivantes sur ce site.

Ce travail de négociation et de persuasion des propriétaires est nécessaire non pas pour empêcher les rénovations ou les transformations d'immeubles mais bien dans le cadre d'une vision du développement cohérent et équilibré d'une ville importante ayant besoin de citoyens actifs mais devant aussi être consciente de sa responsabilité sociale.

**L. G.**

Bloc-Notes  
BLOC-Notes  
veveysan

**fondé en 1967**

**Editeur responsable:**

Alexandra Melchior

**Rédacteur:**

Laurent Ballif

**Réalisation graphique:**

Madeleine Morvan

**Impression:**

Rapide Offset Service,  
Ecublens

**Paraît 3-4 x par année**

**Ont participé à ce numéro:**

Serge Ansermet,  
Laurent Ballif, Eric Gavin  
Lionel Girardin,  
Marcel Martin,  
Vincent Matthys,  
Yvan Schneider,

**Abonnement: 15 francs**

**Abonnement de soutien:**

**ce que vous pouvez.**  
CCP: 18 - 6390 - 3



## Votations cantonale et fédérales du 29 novembre 2009

### Votation cantonale:

#### Prolongation de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg

La centrale de Mühleberg devrait être fermée le 31 décembre 2012. Ses exploitants demandent la suppression de cette limite dans le temps. La Confédération consulte les cantons à ce sujet. Au terme d'un débat animé, le Grand Conseil a désavoué le Conseil d'Etat et s'est déterminé majoritairement pour inciter la population à rejeter cette prolongation.

La pénurie énergétique pronostiquée par certains pour la prochaine décennie rend fébriles aussi bien les producteurs d'électricité que les consommateurs. Compte tenu des délais très longs nécessaires pour la mise en place de nouvelles centrales de production, quelle que soit l'énergie, les tenants du nucléaire tentent de faire croire qu'une technologie des années 60/70 comme Mühleberg est une solution satisfaisante pour l'avenir.

La Constitution vaudoise tend à abandonner le nucléaire; la centrale de Mühleberg a été conçue avec une sécurité d'usage limitée dans le temps; la demande ne concerne pas une simple prolongation d'exploitation, mais revient à supprimer tout contrôle sur cette installation à l'avenir.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, nous vous recommandons le **NON** comme préavis du canton de Vaud.

### Votations fédérales

#### ➤ 1. Financement spécial du trafic aérien

Le kérosène alimentant les avions est l'objet de taxes spéciales qui, actuellement, ne sont pas affectées au trafic aérien, mais à la route ou au rail. Nous sommes appelés à voter sur une modification légale qui affecterait le produit de cette taxe à différentes mesures: protection de l'environnement; protection du trafic aérien; sécurité technique des avions et des aéroports.

Les montants ainsi réaffectés devront être compensés dans les domaines routier et ferroviaire, si bien que l'opération n'est pas blanche pour la Confédération. De plus, l'utilisation prévue pour la taxe n'a pas de valeur incitative pour une limitation de la consommation. Le PS ne donne **Pas de recommandation de vote** à ce sujet.

#### ➤ 2. Initiative populaire «pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»

La fabrication et l'exportation d'armes n'est pas une activité industrielle comme une autre. La préservation des emplois ne doit être une priorité face à l'aspect moral d'une telle activité. Cela fait déjà plusieurs années que les fabriques d'armement de Suisse centrale ont entamé un processus de reconversion, qui s'est avéré positif pour le maintien des emplois.

La Confédération doit assumer les conséquences de ses engagements et donner un signe fort. A l'extérieur, la Suisse doit se conformer à l'image qu'elle s'efforce de maintenir, celle d'un pays pacifiste, neutre, offrant ses bons offices, hébergeant la Croix-Rouge. Malgré les restrictions imposées par le cadre légal, les armes et munitions suisses sont encore trop souvent utilisées dans des conflits ouverts dans différents endroits du monde.

A l'interne, l'Etat fédéral a un devoir d'aide à la reconversion des régions qui seront touchées par une telle décision, comme il l'a fait lors de crises économiques antérieures.

Nous vous recommandons donc le **OUI** à cette initiative.

#### ➤ 3. Initiative populaire «contre la construction de minarets»

Les campagnes méprisantes et stigmatisantes de l'UDC se suivent et se ressemblent. Certes, la présence d'une part croissante de musulmans dans la population suisse nécessite un effort des deux parties, pour mieux comprendre les valeurs de l'autre. Mais ce n'est pas en exacerbant les craintes et en proposant des solutions simplistes que les difficultés seront aplanies.

Pour une majorité des musulmans, l'existence de minarets n'est pas une priorité dans leur vie de tous les jours. Ils sont beaucoup plus demandeurs d'intégration, de respect, de reconnaissance. Mais inscrire dans la Constitution fédérale une interdiction de ces constructions sera une grave insulte à la dignité de ces personnes. La campagne a également mêlé de manière ignominieuse différents symboles, amalgamant et déformant la portée de plusieurs signes religieux.

Enfin, n'oublions pas que la police des constructions est, selon la répartition fédérale des compétences, une prérogative appartenant exclusivement aux cantons et surtout aux communes.

Nous disons donc **NON** aux solutions simplistes de l'UDC et refusons l'initiative anti-minarets.

## Actualité veveysanne

**La santé financière de Vevey**

**Laurent BALLIF**  
Syndic de Vevey

Les économistes et les prévisionnistes ne sont pas d'accord sur la crise: certains l'annonçaient fracassante dès le début 2009; d'autres nous prédisent toujours une aggravation de la situation en 2010, en particulier pour ce qui est du chômage; depuis quelques semaines, le rebond de la bourse incite les financiers à voir l'avenir en rose dès maintenant. Finalement, comme personne n'a été capable de prédire les crises successives qui se sont enchaînées depuis 20 ans (immobilier dans les années 90, informatique au tournant du millénaire, crédits hypothécaires pourris en 2007), tous les avis éminents et toutes les doctes analyses sont à prendre avec des pincettes.

Pour piloter une ville comme Vevey, il est vain d'imaginer s'appuyer sur des études macro-économiques, et il vaut mieux se fier au bon sens et à quelques indicateurs concrets et locaux. Actuellement, si l'on prend comme référence le budget 2010, qu'est-ce qui détermine la santé financière de Vevey ?

**Les +**

Les impôts sur le revenu des personnes (33 millions): la ville gagne environ 300 à 500 nouveaux habitants par année, qui occupent des appartements neufs et disposent de revenus assurés. Vu le système fiscal cantonal, les communes ne touchent ces «nouveaux» impôts qu'avec deux ans de retard au minimum, ce qui signifie que ce surplus fiscal correspond à des revenus gagnés avant la crise.

Les impôts des entreprises (20,5 millions): la plus grosse part provient d'une multinationale qui s'annonce en pleine santé et ne connaît pas la crise. Par ailleurs, le tissu économique de la ville compte de nombreux secteurs qui font mieux que se défendre: la construction, le commerce de détail, les administrations régionales et cantonales, les nouvelles technologies, etc.

Les autres impôts personnels (source, fortune, soit 7 millions): après un fléchissement en début d'année, ces deux indicateurs ont rejoint le niveau de la fin de l'année dernière.

Les impôts sur le sol (terrain, achat, soit 5 millions): le marché immobilier n'a pas fléchi, tant pour la construction que pour l'achat d'appartements ou d'immeubles.

**Le total d'environ 70 millions prévu pour les recettes fiscales de 2010 semble donc assuré.**

**Les -**

Chômage: même si l'économie semble ne pas trop souffrir, certaines entreprises ont licenciés, et l'on a dépassé le taux de 10% de demandeurs d'emploi (chômeurs + autres personnes ne pouvant pas travailler au taux qu'elles désirent) en ville de Vevey. Une hausse du chômage s'accompagne toujours d'une augmentation des personnes à l'aide sociale, dont le coût retombe à 50% sur les communes. Ce qu'on appelle la «facture sociale» devrait donc s'alourdir, d'env. 2 millions selon les prévisions du canton.

Petite enfance: une nouvelle garderie aux Moulins de la Veveyse de 100 places, le doublement de celle de l'Oriental, l'engagement dans le personnel communal des personnes qui s'occupent de

l'accueil des écoliers (UAPE), voilà qui se permettra une augmentation de l'offre de places pour les enfants. Mais cela a un coût, à savoir environ 25 postes supplémentaires et 3 millions de plus de salaires.

Investissements: l'année 2009 est celle où nous avons commencé à réaliser les projets lourds dont l'étude a été lancée en 2006/2007: rénovation des Tours de Gilamont (21 millions sur 3 ans), immeuble rue du Verger (1,7 million), achat de l'ex-EPA (9,5 millions), Galeries du Rivage. Le plan des investissements prévoit 27 millions en 2010 et 24 en 2011, parmi lesquels le Musée Jenisch, le Théâtre de l'Oriental, la Salle del Castillo, le Jardin du Rivage, un chauffage à distance au Stand, la rénovation de l'ex-EPA. Et surtout, en raison de l'augmentation de la population, il nous faudra dans les 3-4 ans un nouveau collège de près de 50 classes et des salles de gym !

Depuis trois ans, Vevey a vu sa dette diminuer de plus de 30 millions, à 90 millions, et sa fortune réelle (bâtiments, actions, etc.) représente plus de 400 millions. Sa situation financière est saine pour affronter ces nouveaux défis d'investissements pour le bien de la ville et de la population. Habitations, écoles, garderies, routes et tuyaux, équipements de loisir, culture: c'est un programme chargé qui nous attend. Nous devons certainement emprunter une partie des montants nécessaires, mais nous construisons pour nos enfants. Grâce à des recettes fiscales stables, Vevey a les moyens d'entretenir son patrimoine, de développer ses infrastructures et d'assurer à la population les prestations qu'elle attend.

**L. B.**

## Actualité veveysanne

**Que fait-on de nos impôts ?**

Pour Vevey, un point d'impôt représente environ 770'000 francs, et ce chiffre est en augmentation avec la croissance de la population. De plus, comme nous connaissons dans le canton un système qui fait que les communes riches subventionnent les plus pauvres, le taux d'impôt a une influence sur ce que nous devons payer pour la facture sociale et la péréquation cantonale. Selon les indications du Service des finances vaudois, pour Vevey, la diminution d'un point nous ferait payer environ 480'000 francs de plus, ce qui signifie que la ville perdrait au total, pour un seul point, environ 1 million 250'000 francs.

Pour se faire une idée du coût des choses, on peut dire que les 770'000 francs d'un point d'impôt, cela correspond à peu près à l'une des prestations suivantes:

- Le coût d'une grande garderie d'une septantaine de places;
- L'entretien courant des Tours de Gilamont;
- L'entretien des terrains de foot de Copet et de la Veyre;
- Les frais d'exploitation des vignes communales;
- Un tiers du coût d'entretien des parcs et jardin de la ville;
- Les 80% des frais d'entretien du cimetière;
- Le fonctionnement de l'école à la montagne à La Chenau, à Château-d'Oex;
- L'exploitation de la bibliothèque communale;

- La moitié du budget du Service des sports et des subventions aux clubs locaux.

Ces exemples montrent que la perte d'un tel montant est difficile à compenser, surtout s'il faut encore payer plus pour les autres communes moins favorisées.

Lorsqu'un contribuable veveysan paie ses impôts, les deux tiers vont directement au canton et seul un tiers est reversé à la commune. Celle-ci doit faire attention d'utiliser cet argent à bon escient. On peut se rendre compte des dépenses en prenant l'exemple de 100 francs. Avec cet argent, qu'est-ce que la commune doit payer (sans compter les investissements à long terme) ?

**Administration générale:** frais de fonctionnement de la Municipalité et du Conseil communal; gestion du personnel; Informatique; Développement durable; Affaires intercommunales.

**Finances-Gérances:** Gestion de la comptabilité; Gestion et conciergerie des bâtiments communaux.

**Bâtiments-Urbanisme:** Construction et transformation des biens communaux; Planification du développement de la ville.

**Espaces publics:** Voirie; Entretien des routes; Parcs et jardins.

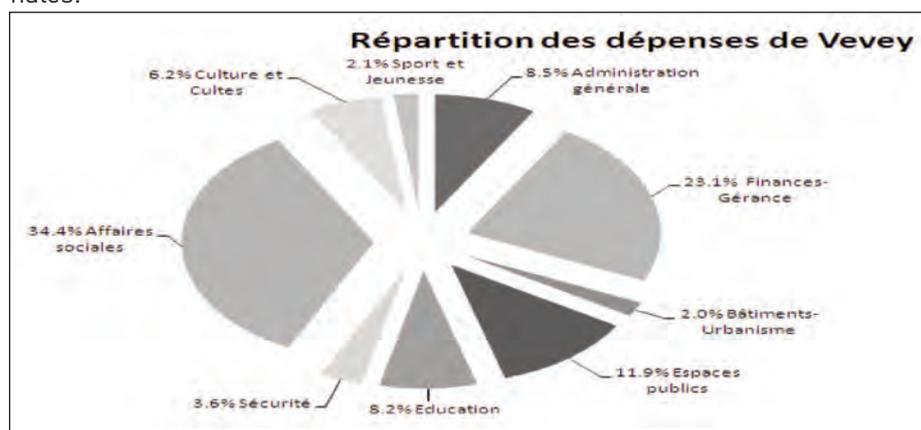
**Education: Bâtiments scolaires;** Activités para-scolaires.

**Sécurité:** Police; Protection civile; Ambulances; Pompiers.

**Affaires sociales:** Facture sociale cantonale; Aide sociale; Garderies; Prestations complémentaires; Aide au logement

**Culture et Cultes:** Subventions aux sociétés et institutions; Bibliothèque; Musées; Eglises.

**Sport et Jeunesse:** Subventions aux sociétés sportives; Organisation de manifestations; Centre de jeunes Equinox; Aide à l'insertion des jeunes (Gingko); Educateurs de rue.

**N'HÉSITEZ PLUS !**

**Nous avons besoin de vous ! Venez nous rejoindre.**

Nom / prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Parti Socialiste Veveysan, Case postale 855, 1800 Vevey 1

**Un entretien ? téléphonez au 021 922 54 30**

**E-mail: egavin@ps-veveysan.ch**

**IMPRIMERIE****ROS****Rapide Offset Service SA**

Chemin de la Forêt 14 1024 ECUBLENS

Tél. 021 636 36 10 • Fax 021 636 36 11

e-mail: bbircher@worldcom.ch

*votre  
imprimeur*